**1/-Qu’est ce qu’un texte explicatif?**

 Ce type de texte apporte des informations sur un sujet. Il est objectif. L’emploi du je y est rare. Son temps le plus utilisé est le présent de l’indicatif ayant souvent une valeur générale ou historique.

Exercice (un extrait de l’article de l’Encyclopédie + des questions à répondre).

**2/- La structure du texte explicatif**

A l’instar de tout type de texte, le texte explicatif est composé de trois parties.

1. La phase du questionnement donne au lecteur une vision globale du thème traité, elle contient trois sujets.

*1-Le sujet amené*  sert à introduire le vif du sujet.

*2-Le sujet posé* clarifie l’objet du texte (la question) à laquelle on répond au cours du texte, elle peut être explicite ou implicite.

*3-Le sujet divisé*  est le plan de la réponse(les aspects de l’explication).

La phase du questionnement

 Sujet Sujet Sujet

 amené posé divisé

 Amener le sujet Présenter le sujet Enoncer les éléments

 sans le spécifier (la question) qui seront abordés

Exercice (des différents sujets à indiquer le type de chacun d’eux).

-1-

**B/-La phase explicative**

C’est la phase de la réponse à la question posée au préalable où chaque paragraphe traite un aspect différent.

Ses caractéristiques sont

-Evoquer l’aspect traité (titre , une phrase).

-Commencer par un connecteur (OT, MR).

-Se baser sur les procédés explicatifs.

-Se terminer par une conclusion partielle.

***N.B***

Les éléments contenus dans cette phase peuvent être structurés de différentes façons.

-Structure énumérative

- Structure cause-conséquence

 - Structure comparative

- Structure problème -solution

 **C/-La phase conclusive**

 C’est la clôture du texte (elle reformule le questionnement, résume les explications et propose une ouverture).Elle se compose de deux éléments :

- La synthèse reformule le questionnement et les aspects traités.

- L’ouverture est la partie finale où l’auteur achève son texte de sa propre façon (une réflexion, une citation célèbre, une nouvelle information…)

Exercice (l’exploitation des deux textes donnés auparavant).

-2-